

telles parties du lit de la rivière peuvent être concédées de la manière la plus propre à assurer ces objets.

“ Le Comité recommande donc humblement que la concession, sollicitée par M. Sheppard, lui soit accordée en franc et commun soccage, sous les conditions établies dans le plan du Procureur Général, approuvé par le Conseil, le 5 juillet 1830, et qu'on le prévienne que, si dans six mois de la date du dit avis, il n'a pas pris lettres patentes, l'on considèrera sa licence comme révoquée.”

Le rapport du Conseil Exécutif, du 18 septembre, fut communiqué officiellement à M. Turgeon le 15 octobre ; et le 18 du même mois ce Monsieur, après avoir pris conseil de qui de droit, crut devoir répondre dans les termes suivants, relativement et à cette communication et au rapport du même Conseil, émané le 16 mai 1832.

“ Au Lieut Col. H. Craig, Secrétaire Civil, de Son Excellence le Gouverneur en Chef, etc., etc., etc.”

Monsieur,

“ J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 16 du présent, accompagnant un extrait des minutes de l'honorable Conseil Exécutif, concernant la pétition de M. Jones, et je vous prie de vouloir bien informer Son Excellence le Gouverneur en Chef que le Séminaire
consent

The Committee upon the whole humbly recommend that the prayer of Mr. Sheppard's petition, be granted in free and common soccage under the conditions set out in the Attorney General's draught approved in Council in the 5th July 1830, and that intimation be given to him that unless the Letters Patent be taken out within six months, from such intimation being made to him, his licence shall be considered as revoked.